

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 23/10/2025

Date d'affichage : 30/10/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt sept octobre, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Baptiste BIANCUCCI**.

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Martine FRATONI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Joseph FRATONI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angélina TRAORE DIT LEROUX.

Procurations : Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI en faveur de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Secrétaire : M. ANGEL BENETTI Carlos.

OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SENTIER PATRIMONIAL 'DI I CASTIDDA A CURTICHJATU"

Délibération n° : MA-DEL-2025-057

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la valorisation et la préservation du patrimoine naturel et culturel, la commune souhaite créer un nouveau sentier patrimonial intitulé « Di i Castiddà à Curtichjatu ».

Ce projet vise à relier deux itinéraires existants particulièrement riches en témoignages du passé rural :

Le sentier des fours à tuiles « A stretta di i Furnacci »
Et le sentier des moulins « U chjassu di a memoria »

L'objectif est de constituer un parcours cohérent, lisible et accessible, permettant la découverte et la transmission d'un patrimoine historique, architectural et paysager unique. Ce nouvel itinéraire contribuera également au développement de l'attractivité touristique et culturelle du territoire, tout en respectant son identité et son environnement.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 793 139,60 € HT soit 879 663,92 € TTC.

Il est proposé de solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse au titre du fonds FEDER et de l'Agence du Tourisme de la Corse, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC
Montant des travaux	721 039,00 €	793 139,60 €
Montant de la MO	72 103,60 €	86 524,32 €
Total projet	793 142,60 €	879 663,92 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Recettes

CDC (Feder) X 60% : 475 885,56 €
ATC X 20% : 158 628,52 €
Total subventions : 634 514,08 €

Part communale : 158 628,52 € 245 149,84 €

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'abroger la délibération MA-DEL-2025-019 en date du 3 mars 2025.
- D'approuver le plan de financement proposé ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les procédures réglementaires

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 30/10/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

